



**COMMUNE D'AMBUTRIX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2026**

N° 2026/16

NOMBRE	VOTE	
De conseillers en exercice : 15	de voix « pour »	13
De présents : 14	de voix « contre »	00
D'absents : 01	d'abstention	00
dont excusés avec pouvoir : 00		
De votants : 13		

Date de convocation : le 25 mars 2026

OBJET :

Affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

L'an deux mille vingt six, le trente mars à vingt heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBUTRIX, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DELOFFRE Dominique, Maire,

Membres présents : DELOFFRE Dominique, BROUSSE Hélène – LAFON Patrick – LAZZARO Catherine – DAMIANS Norbert - SLIMANI Malika - NICOU Olivier - APAYDIN Kadir - MARGUERITAIN Séverine - HONORÉ Aurélie - DAVAIN Séverine - BEAUDET Benoit - PACCALLET Patrick - GAJNIK Audrey
Membres absents : LECUYER Julie

Secrétaire de séance : APAYDIN Kadir
Rapporteur : BROUSSE Hélène

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-5 et R2311-13,
Vu les dispositions de l'instruction budgétaire M57 – Abrégée,
Considérant le vote du compte financier unique par les membres du conseil municipal par délibération n°2026/15 en date du 30 mars 2026,

Les comptes relatifs au budget communal au titre de 2025, ont été produits sous le format du CFU (Compte Financier Unique) et approuvé lors de la présente séance du conseil municipal.

Madame BROUSSE Hélène, adjointe au Maire désignée présidente Unique propose l'affectation définitive du résultat de fonctionnement issu de l'exercice 2025 comme suit :

- 45 000.00 €, en réserves de la section investissement sur l'exercice 2026, au compte R1068.
- 75 320.36 € en résultat de fonctionnement reporté sur l'exercice 2026, au compte 002.

Après la présentation de l'extrait du registre des délibérations relative à l'affectation du résultat de fonctionnement en annexe de la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation définitive de la totalité du résultat de fonctionnement 2025 :
en sections d'investissement au titre de l'exercice 2026, soit 45 000.00 euros au compte R 1068
en section de fonctionnement au titre de l'exercice 2026, soit 75 320.36 euros au compte 002

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre, les membres présents.

L'adjointe au Maire
Hélène BROUSSE



01008

Commune de AMBUTRIX

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme BROUSSE Hélène, Adjointe au Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 418 576.02 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre 0 Pour 13	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	120 320.36 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	298 255.66 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	418 576.02 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	420 453.87 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	97 501.96 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 418 576.02 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	45 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	373 576.02 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : 97 501.96 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Mme BROUSSE Hélène, Adjointe au Maire, compte tenu de la transmission, le 30/03/2026 et de la publication le .

A Ambutrix, le 30/03/2026.



Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le 03/04/2026



ID : 001-210100087-20260330-2026_017-BF